



Dans le composteur, **JE DÉPOSE**



Les végétaux carbonés (secs)



Feuilles mortes, brindilles, fleurs fanées, carton, papier/kraft...



Les végétaux azotés (humides)



Épluchures de légumes, marc de café, résidus de tonte...

**LES DÉCHETS À
NE PAS
COMPOSTER**

restes de viande, de poisson ou de crustacés, produits laitiers



ail et oignons, coquilles d'huîtres et de moules, agrumes



litières d'animaux domestiques et excréments



poussières d'aspirateur, cendres de charbon de bois et cendres de cheminée



graisses, sciures et copeaux, coupes de résineux, vieux terreau





Les 3 bonnes raisons d'adopter le compostage :

- **La réduction des déchets**
- **L'apport d'engrais naturel pour la terre**
- **Une alternative naturelle aux produits chimiques**

Vous souhaitez faire l'acquisition d'un composteur ?

L'Agglo participe à l'achat de votre composteur en bois à hauteur de 50% et dans la limite de 40 €.

Plus d'informations au 03 27 53 01 00



Comment faire [?] du compost

1

Choisir un composteur/bac à compost pratique, stable, bien ventilé et l'installer dans un endroit mi-ombragé



2

Remplir le bac de couches successives de végétaux secs (feuilles, brindilles...) et de déchets humides (épluchures de légumes, marc de café, résidus de tonte, herbe...)



3

Pour que le processus de compostage fonctionne : veiller à l'aération du compost et à son taux d'humidité en mélangeant régulièrement les déchets pour faire circuler l'air



4

Récolter le compost au bout d'environ 6 mois à 1 an

